

A propos de ce formulaire

les informations recueillies dans ce formulaire feront l'objet d'un traitement informatisé pour la gestion des prêts . Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978 vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant veuillez vous adresser à la responsable de service.

Vous allez recevoir une copie de ce formulaire : conservez la pour une éventuelle demande de prolongation.

Demande de prolongation ou reconduction de l'accès :

Si à l'issue de la période autorisée, vous souhaitez demander une prolongation ou reconduction de la durée de l'accès pour une période supplémentaire d'un an maximum, merci de nous adresser la copie de ce formulaire complété 15 jours avant l'échéance.

Demande n. 2 (prolongation) : Échéance de la demande n. 1 (rappel) :

.....

Motif de la demande n. 2 de prolongation :

.....
.....
.....
.....
.....

Durée de l'accès demandé si inférieur à 1 an (demande n.2) :

.....

Avis du Directeur (demande n.2)

Prolongation refusée prolongation accordée jusqu' au

Date et signature du Directeur :

Accord et signature complémentaire du Directeur de laboratoire (double accord requis) :

.....

Demande n.3 (prolongation) :

Motif de la demande de prolongation :

.....
.....
.....

Durée de l'accès demandé si inférieur à 1 an :

.....

.....

Avis du Directeur (demande n.3)

Prolongation refusée prolongation accordée jusqu' au

Date et signature du Directeur :

Accord et signature complémentaire du Directeur de laboratoire (double accord requis) :



Service bibliothèque

Demande d'accès aux services et ressources documentaires des bibliothèques de l'OCA

**(personnes extérieures
à l'établissement)**

2016

Admission : règlement

L'accès aux services et ressources des bibliothèques de l'OCA est réservé au personnel, étudiants et visiteurs de l'établissement.

Une dérogation peut être accordée aux personnes extérieures, pour une durée maximale d'un an renouvelable, après demande motivée auprès du Directeur de l'OCA et / ou du Directeur du laboratoire d'accueil.

Cette autorisation implique le respect des droits accordés par le ou les directeurs ainsi que le respect des règles de fonctionnement des bibliothèques.

Identification du demandeur

Prénom :

.....

Nom :

.....

Adresse :

.....

.....

.....

Téléphone :

.....

Courriel :

.....

Statut (entourez la bonne réponse + précisez) :

1/ Personne travaillant dans un organisme ayant signé une convention avec l'OCA. Si oui, lequel ?

.....

2/ Personne travaillant bénévolement à l'OCA

3/ Autre : précisez :

.....

Identification du demandeur (suite)

Motif de la demande n.1 :

.....

.....

.....

Date de la demande :

Durée de la demande si < à 1 an :

.....

Bibliothèque de rattachement souhaitée :

Nice Mont-gros / Géozur Valbonne / Lagrange Valrose

Note préliminaire : une double signature (directeur de l'OCA + directeur du laboratoire de rattachement) est nécessaire pour accéder à certaines ressources ou services signalées par une *.

Avis du Directeur :

Autorisation refusée Autorisation accordée

jusqu' au

Droits accordés :

Lecture sur place uniquement Prêt à domicile

Fourniture de doc. extérieurs (achats, PEB) *

Accès aux ressources électroniques *

Date et signature du Directeur :

(*) Accord et signature complémentaire du Directeur de laboratoire (double acceptation requise) :

Règles de fonctionnement

Conditions d'emprunt :

Le lecteur est responsable des documents qu'il emprunte et de leur retour dans les délais impartis.

Si un document est perdu ou détérioré, il devra en assurer le remplacement par un exemplaire identique ou le rembourser au prix en vigueur au moment du rachat.

Droits accordés :

- Si durée de l'accès < à 30 jours : 3 documents pour 7 jours

- Si durée de l'accès > ou = à 30 jours : 3 documents pour 30 jours

Sont exclus du prêt : les périodiques, les usuels, les ouvrages du fonds ancien

Accès aux ressources électroniques

Le droit d'accès aux ressources électroniques est personnel et incessible. Les licences souscrites auprès des éditeurs et fournisseurs de ressources donnent le droit aux utilisateurs autorisés de rechercher, interroger, imprimer et télécharger des articles pour leur usage personnel ou à des fins d'étude et de recherche. Les pratiques de téléchargement ou de stockage de fascicules entiers ou systématiques sont formellement interdites. De même toute redistribution et usage commercial des ressources sont proscrits.

Date et signature du demandeur précédée de la mention « lu et approuvé »

Date :

Signature :

(tournez s.v.p.)